

Mais, comme nous devons étudier d'autres amendements avant celui-là, il nous faut nécessairement nous prononcer sur ceux qui sont présentés.

Alors, l'honorable député de Gatineau, de même que mon collègue de Beauce (M. Rodrigue), qui ont présenté des amendements tout à fait identiques, ont vu juste en demandant au Parlement de supprimer les mots «ou probablement». Autrement, cela pourrait créer des embêtements à ceux qui seront obligés de suivre ces règlements et de les appliquer.

Et comme je l'ai dit plus tôt, je me demande si l'amendement de l'honorable député va assez loin.

Au cours de l'après-midi, un de mes collègues a fait une déclaration qui m'a bouleversé. Il a dit que les médecins sont sujets à commettre des erreurs et qu'aucun d'entre eux ne peut se prononcer catégoriquement sur un état de santé quelconque.

Ceci m'a rappelé un fait dont j'ai eu connaissance, il y a quatre ou cinq ans, dans un hôpital de l'Abitibi, au moment où une mère s'était présentée pour un accouchement. Le médecin qui a fait le dernier examen a prévu qu'il se produirait des difficultés à l'accouchement. Alors, se croyant obligé de pratiquer une césarienne et désireux de faire un bon travail, avant de prendre cette décision, il demanda l'avis de deux de ses confrères. Pendant que les trois médecins se consultaient, la dame, qui était à ce moment-là dans ce qu'on appelle la salle des douleurs, donnait naissance à un enfant, de façon normale.

C'est donc dire que les risques d'erreur sont fréquents, même pour les plus grands médecins, les plus grands savants ou les plus grands spécialistes.

Alors, monsieur l'Orateur, devant ce doute inéluctable, nous avons raison d'être inquiets et les médecins responsables de la vie des personnes humaines le sont aussi chaque fois qu'ils doivent courir ce risque. Ceci explique la détermination des députés du Ralliement créditiste à prendre tous les moyens possibles pour faire comprendre au gouvernement la nécessité d'être très prudent au sujet de l'amendement du Code criminel se rapportant à l'avortement.

Monsieur l'Orateur, cette détermination vient à la suite de demandes de personnes qui s'intéressent au bien des malades et des mères qui doivent mettre au monde des enfants.

On s'est posé la question suivante: Le gouvernement est-il vraiment soucieux de proté-

ger la vie et la santé des femmes? Dans l'amendement proposé, on veut aussi ajouter que lorsqu'un médecin...

...a déclaré par certificat qu'à son avis la continuation de la grossesse de cette personne...

...on a bien mentionné «de sexe féminin».

...mettrait certainement ou probablement...

...probablement, cela veut dire «peut-être».

...en danger la vie ou la santé de cette dernière...

Alors, on a ajouté à l'amendement l'expression «la santé», parce que l'expression «mettre en danger la vie d'une femme» était déjà contenue dans le bill.

• (9:30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement a voulu faire de la santé un motif susceptible de justifier l'avortement, on se demande ce qu'il fera ensuite. Le bill C-150 contient des dispositions sur l'homosexualité et sur l'avortement. Peut-être présentera-t-on, l'an prochain, un projet de loi permettant l'insémination artificielle pour les humains. Il importe donc de mettre frein immédiatement à cette poussée à outrance de libéralisation du Code criminel.

Monsieur l'Orateur, quand j'ai entendu, cet après-midi...

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je présume que l'honorable député veut poser une question. L'honorable député d'Abitibi a la parole et la question ne peut lui être posée que s'il y consent.

[Traduction]

M. Broadbent: Le député me permettrait-il une question? Ne convient-il pas que si son parti avait pris une attitude moins intransigente à l'égard des homosexuels, il pourrait se montrer plus large d'esprit sur la question de l'avortement?

[Français]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je répondrai à mon honorable ami qu'à titre de membre du Ralliement créditiste et de catholique, je me considère comme un des députés les plus libéraux de la Chambre. Je reconnais la liberté de tous, mais je n'admets pas la licence.

J'aurai l'occasion, plus tard au cours du débat, de faire une mise au point concernant un de ses collègues.

Lorsque j'ai entendu, cet après-midi, l'honorable député de Hull (M. Isabelle) mettre en doute le bien-fondé de l'amendement proposé par le gouvernement, si j'ai bien compris son intervention, il était favorable à l'amende-